

Pierres naturelles Nouvelle norme FD CEN/TR 17024 Pierres naturelles - Guide d'emploi des pierres naturelles - Rapport Technique sur les éléments de maçonnerie, des carreaux et dalles en pierre de revêtement mural, de sols et d'escaliers



NOUVELLE NORME ?

Il s'agit d'un nouveau Rapport Technique relatif aux produits en pierres naturelles à destination des éléments et revêtements :

- en maçonnerie,
- muraux, y compris les carreaux,
- aux finitions de revêtement de sols et escaliers intérieurs, y compris les carreaux,
- aux finitions de revêtement de sols et escaliers extérieurs, y compris le pavage,
- et les éléments en pierre massive.

Le Rapport Technique établi à partir des normes européennes, donne des lignes directrices pour l'emploi de produits en pierre naturelle.

Il est publié par l'Afnor dans le cadre d'un fascicule de documentation.

Pour quels destinataires ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises.

Quels sujets n'y sont pas visés ?

Ne sont pas visés dans le Rapport Technique :

Les pierres agglomérées et les granulats - les enduits de finition - les problèmes de résistance aux taches - d'éventuels traitements destinés à changer les caractéristiques de performance des matériaux.

Référence de ce nouveau référentiel ?

Norme FD CEN/TR 17024 : Avril 2017 - indice de classement : B 10-644



QUEL EST L'INTERET DE CETTE NORME ?

Elle propose une information et une aide aux utilisateurs des pierres naturelles. Elle comporte des recommandations sur l'utilisation correcte des pierres naturelles, et elle reprend des exemples d'exigences dans certains pays du marché européen.

Que représente une commande de pierres naturelles ?

C'est l'ensemble des produits livrés sur la base d'un contrat. La totalité d'une commande, ou une partie seulement, qui arrive au même endroit donne lieu à un bon de livraison.

Les documents qui accompagnent la livraison sont, en plus du marquage CE :

La référence de la commande - le nom et adresse du fournisseur - la nature et le type de fourniture livrée - la date de réception et l'adresse de livraison - le poids total en charge - la quantité de fourniture livrée - le poids des matériaux emballés en vrac, par unité de conditionnement.

Qu'est une unité de conditionnement ?

Une unité de conditionnement est, par exemple, une palette, d'une caisse, d'un sac ou d'une boîte.

Chaque unité de conditionnement porte un marquage, ou une étiquette, destinée à pouvoir identifier le lot auquel elle appartient.

Et le lot ?

Dans une même livraison, c'est un ensemble d'unités de conditionnement d'un même produit.

Il n'y a qu'une seule fiche de caractérisation par lot ; une livraison peut comprendre plusieurs lots.



QUAND A-T-ELLE ETE HOMOLOGUEE ?

Le 5 avril 2017

juillet 17



POUR EN SAVOIR PLUS

Dans le Rapport Technique, quels essais permettent de caractériser un type de pierre ?

Trois familles d'essais permettent de la caractériser :

Essais de caractérisation ou d'identité

Indépendamment des travaux ultérieurs du matériau, et de son environnement in fine, les essais normalisés permettent de déterminer ses propriétés intrinsèques.

Ce sont, par exemple, les essais de masse volumique apparente, de porosité ouverte, d'absorption d'eau, de compression ou de résistance à la flexion.

Essais d'aptitude à l'emploi

Après fabrication, les essais évaluent les performances du produit fini. Ils prennent en compte la situation finale de l'élément (pierres utilisées en couverture d'acrotère, en élévation ...), les effets dus aux intempéries et à la pollution.

Ce sont, par exemple, les essais normalisés de résistance de la pierre aux attaches (à la liaison ergot / pierre), de sensibilité aux taches et de résistance à la glissance.

Essais de durabilité

Leur but est d'analyser le comportement du matériau dans le temps : évaluation de la conservation de ses propriétés intrinsèques à l'issue d'un certain délai.

Ce sont, par exemple, les essais normalisés de résistance au gel (classes de gel très faible, faible, modéré ou sévère) et de résistance à l'usure (abrasion).

Comment s'effectue le processus de réception ?

Qu'il s'agisse du Rapport Technique ou de la norme NF B 10-601, la réception intéresse l'état de l'emballage (si nécessaire) - l'étiquetage - l'aspect du matériau - la quantité - la nature des matériaux et les caractéristiques géométriques.

Où peut-elle s'effectuer ?

Quand le transport est à la charge,

- du fournisseur, ce sera sur le lieu de livraison,
- du client, c'est chez le fournisseur.

À partir de quel échantillonnage ?

On pose T , le nombre total d'unités de conditionnement (UC).

Soit le prélèvement aléatoire d'UC choisi comme suit :

$$1 < T \leq 5 \rightarrow UC = 1$$

$$5 < T \leq 10 \rightarrow UC = 2$$

$$10 < T \leq 30 \rightarrow UC = 3$$

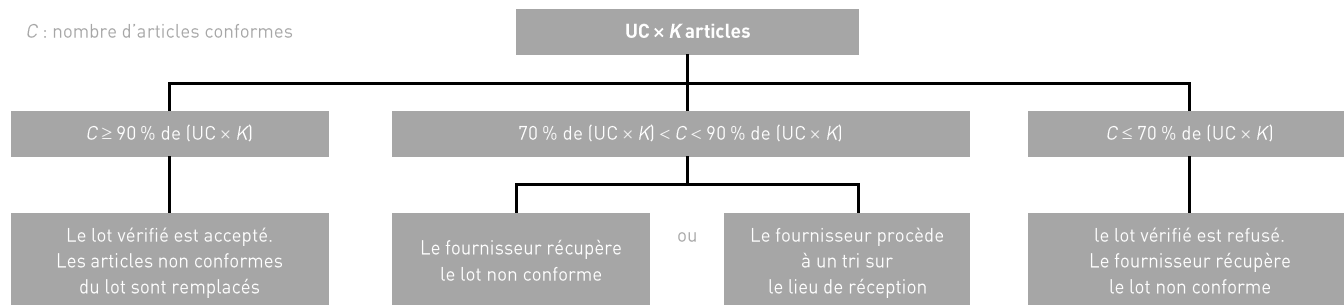
Si le lot est > 30 UC, le lot est décomposé en multiples de 30, plus le lot résiduel. Par exemple : 72 UC \rightarrow 2 lots de 30 + 1 lot de 12. Soit N le nombre d'articles dans une UC, il est procédé à un tirage au sort de K articles.

$N \leq 4$	$4 < N \leq 20$	$20 < N \leq 100$	$100 < N \leq 300$	$300 < N \leq 600$	$N > 600$
$K = N$	$K = 3$	$K = 5$	$K = 7$	$K = 10$	$K = 15$

Le traitement des non-conformités est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau de présentation du traitement des non-conformités visuelles et dimensionnelles

C : nombre d'articles conformes



Quel est le référentiel des pierres naturelles référencées dans les normes DTU ?

Le référentiel est la norme NF B 10-601 : Produits de carrière - Pierres naturelles - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles. Elle est d'application pour les produits en pierre naturelle dont la porosité ouverte normalisée est inférieure à 50 %. Conformément à cette norme, chaque dénomination de pierre possède une fiche de caractérisation, formalisant l'engagement du fournisseur. Elle indique l'origine de la pierre, les valeurs des essais d'identité, et les valeurs des essais d'aptitude à l'emploi.

Quand la fiche de caractérisation est-elle émise ?

Elle est émise avant la première utilisation ou réemploi de la pierre (ou du produit). Elle est fournie sur simple demande du client, à chaque étape de la commercialisation

Quelle est la validité de cette fiche ?

Elle est identique à celle des derniers essais d'identité, sachant qu'ils doivent être réalisés au moins tous les deux ans.

Et dans le cas des essais d'aptitude à l'emploi ?

Les essais sont valables dix ans au maximum, sauf lorsque deux essais d'identité ont une variation supérieure aux écarts admis. Les deux essais d'identité sont ceux de résistance moyenne en flexion, et de porosité ouverte moyenne.